

# En savoir plus sur le projet de décision concernant les dispositions relatives aux turbines éoliennes et à l'environnement

Le projet de décision concernant les dispositions relatives aux turbines éoliennes et à l'environnement est désormais disponible en ligne. Vous pouvez le consulter et réagir jusqu'au mercredi 22 novembre 2023.

## Quel est l'objet du projet ?

En 2021, le Conseil d'État s'est prononcé sur une affaire relative à l'agrandissement du parc éolien Delfzijl Zuid. En raison de l'arrêt rendu, les normes relatives aux turbines éoliennes (normes environnementales générales du Royaume) ne peuvent pas s'appliquer car leur élaboration n'a donné lieu à aucune étude d'impact environnemental. Le ministère de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau élabore en conséquence des dispositions nationales relatives aux turbines éoliennes et à l'environnement.

En 2021, la note Portées et Modalités pour l'élaboration d'une étude d'impact environnemental a fait l'objet d'une procédure de consultation. Une étude d'impact environnemental, intégrant des solutions alternatives et des variantes, a ensuite été élaborée. L'étude est basée sur la note Portées et Modalités et sur les points de vue reçus en réaction. Le ministère de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau a également élaboré les dispositions relatives aux turbines éoliennes. Ces nouvelles dispositions nationales s'appuient sur les informations de l'étude d'impact environnemental.

## Comment faire un commentaire ?

Vous pouvez faire un commentaire, du jeudi 12 octobre au mercredi 22 novembre 2023, en envoyant un e-mail à : [info@platformparticipatie.nl](mailto:info@platformparticipatie.nl). Vous recevrez une confirmation à votre e-mail.

Votre avis nous intéresse.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les informations suivantes sont disponibles sur le site [www.platformparticipatie.nl/Windturbinebepalingen](http://www.platformparticipatie.nl/Windturbinebepalingen) :

- Contenu et calendrier du projet ;
- Documents et modalités de consultation ;
- Procédure ;
- Réunions d'information en ligne;
- Suivi de votre point de vue ;
- Comment nous contacter.

Scannez le code QR pour consulter les informations sur le site. Vous pouvez aussi appeler la direction Participation du ministère de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau (durant les heures de bureau), au 070 - 456 96 07.

